

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/60

DATE DE
CONVOCACTION

21/09/2023

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-sept septembre à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

21/09/2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

30/09/2023

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Bruno PAUL-DAUPHIN, Laure MERY-BOSSARD, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Suzy MAYNE donne pouvoir à Martine POYER, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Olivier ROBERT, Michel MONTFERME donne pouvoir à Aline BILLET.

PRESENTS : 22

ABSENTS EXCUSES : Monique CARUSO, Paul BITAUD.

VOTANTS : 27

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

OBJET : GRATUITE JOURNEE ACCUEIL DE LOISIRS/GARDERIES LE 04/09/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023/41 du 28 juin 2023 fixant les tarifs de restauration – études surveillées – garderie – classes de découverte ;

VU l'avis favorable de la commission Finances – Équipements publics – Voirie du 14 septembre 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance et Jeunesse en date du 16 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'un accueil de loisirs a été proposé aux enfants qui ont eu une rentrée en maternelle décalée au mardi 5 septembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'en raison des changements occasionnés, et de façon tout à fait exceptionnelle, la garderie du soir a été ouverte le jour de la rentrée, dérogeant au règlement intérieur des activités périscolaires 2023/2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/60

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DIT que, la journée d'accueil de loisirs du lundi 4 septembre 2023 des enfants de l'école maternelle Jean Jaurès (2 classes), et cela de façon exceptionnelle, sera gratuite pour les familles ;

DIT que l'accueil en garderie le lundi 4 septembre, ouvert exceptionnellement, pour l'ensemble des écoles ne sera pas facturé aux familles.

CONFIRME que le repas consommé à la restauration scolaire le lundi 4 septembre 2023 est facturé aux familles.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS